

sance a été accordée à la demoiselle Berthe Hunter à l'effet de contracter mariage avec le sieur Philippe Poroi.

N° 20. — Par arrêté du Gouverneur en date du 21 janvier 1901, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, dispense de la production de son acte de naissance a été accordée à la demoiselle Nina, Sabatina, Amanda Régler, à l'effet de contracter mariage avec le sieur Maraetetoa a Rouru.

N° 21. — Par arrêté du Gouverneur en date du 21 janvier 1901, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, dispense de la production de son acte de naissance a été accordée à la dame Haapou a Urahutia a Tavana, à l'effet de contracter mariage avec le sieur René Bonet.

N° 22. — Par arrêté du Gouverneur en date du 21 janvier 1901, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, dispense de la production de son acte de naissance et de l'acte de décès de son père a été accordée au sieur Terii Barff, à l'effet de contracter mariage avec la demoiselle Tevahineivi a Hoatua.

N° 23. — Par arrêté du Gouverneur en date du 21 janvier 1901, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, dispense de la production de son acte de naissance a été accordée au sieur Teahui a Temanao, à l'effet de contracter mariage avec la demoiselle Tepairu a Teriitehau.

N° 24. — Par arrêté du Gouverneur en date du 21 janvier 1901, pris en Conseil privé sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, dispense d'âge et de production de son acte de naissance a été accordée au sieur Taripo a Pau a Hopara, à l'effet de contracter mariage avec la demoiselle Teriitauaroa a Haumi.